



Black Fox

(Association Loi de 1901)

Contrat N°

**L'association Black Fox,
3 clairières de la Fortelle
27120, Houlbec Cocherel
W273001990
Siret 810 352 716 00015
Représentée par son secrétaire, M Benoit
Simonet**

**Et L'organisateur : [nom et adresse de
l'organisateur, nom du représentant de
l'organisation signataire du contrat]**

Lieu, date

REPRESENTATION

Les deux parties s'accordent pour la participation du groupe Noir Goupil à [nom de la manifestation organisé par [nom de l'organisateur] le [date].

Ce contrat engage Noir Goupil à une prestation scénique d'environ [durée].

- L'organisateur offre boire et manger aux musiciens qui n'abuseront pas de cette clause.
- Chaque musicien bénéficie d'une entrée gratuite pour un accompagnant.
- L'organisateur s'engage à payer les frais de droit d'auteur du spectacle.
- L'organisateur s'engage à fournir une sonorisation compatible avec la fiche technique de Noir Goupil, ainsi qu'un sonorisateur compétent.
- Noir Goupil s'engage à faire connaître la manifestation sur son site web et sa page Facebook.
- Noir Goupil fournira dans la mesure de ses moyens du matériel promotionnel (photos, audios, adresse de site web) à l'organisateur si ce dernier en fait la demande.
- Noir Goupil pourra utiliser photos et vidéos de sa propre prestation scénique pour alimenter son site web et sa page Facebook, en mentionnant le nom de l'organisateur, la date et le lieu de la manifestation.

La prestation de Noir Goupil sera rémunérée ainsi :

| | |
|----------------------------------|--|
| Prestation du groupe Noir Goupil | |
| Frais de transport | |
| Prestation de sonorisation | |
| Total | |

L'organisateur :

Benoit Simonet
Secrétaire de Black Fox